

Bonjour à tous,

vous retrouverez ce scénario dans toute la France et DOM-TOM ;-) ++

Bien comprendre:

Il y a deux mots que vous devez connaître:

- **espace de confiance**: ce sont des normes assurant la sécurité des flux de données de santé (DATA).

- **MS Santé**; c'est le **système des messageries sécurisées** avec les adresses MS Santé au format pour nous médecin [prenom.nom@medecin.mssante.fr](mailto:prenom.nom@medecin.mssante.fr) ([alain.boutry@medecin.mssante.fr](mailto:alain.boutry@medecin.mssante.fr)).

**Ensuite il y a confusion entre le système MS Santé et la messagerie actuelle MS Santé;**

Bien comprendre que c'est **sous la pression des ordres** que l'état (ASIP = Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé) <http://esante.gouv.fr/> a développé une messagerie « **basique** » webmail + solution mobile.

Pourquoi ? c'est mon analyse: l'ordre des médecins au niveau national même s'il paraît surfer sur l'e-santé avec des articles (livre blanc, objets connectés...) est dans une réflexion de « seniors », non impliqués dans l'usage quotidien du numérique et sur le plan stratégique a une peur bleue de se faire exclure du monde numérique en tant qu'acteur professionnel (un peu comme UBER et les taxis). Il a préféré être copain avec l'état, croyant bien faire, plutôt que d'être proche de l'usage et faire pression sur l'état par l'usage; on peut dire, comme c'est souvent le cas, que la profession s'est tirée une balle dans le pied.

**L'état des lieux** : Apicrypt 1 est « LA » messagerie des professionnels de santé, Apicrypt 2 est en cours d'agrément, j'y reviendrai avec un autre mel. MS Santé en termes de flux numérique = 0

**LE PROBLÈME ++ est l'intégration d'une messagerie par les industriels** (CEGEDIM, Compugroup, ProKov Editions [ ces trois la => 70% du marché) dans les logiciels métiers.

Les établissements de santé (Hôpitaux, cliniques ..) fonctionnent à coût de loi et décrets et voient arriver l'échéance au 01/01/2017 de l'obligation d'émettre au mieux au format numérique une lettre de sortie d'hospitalisation.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032922482&categorieLien=id>

De plus comme Bayonne certaines régions appartiennent aux **régions tests du DMP** (En fait ce sont 9 départements dont un développe un TSN [territoire de Santé numérique]: le Val de

Marne (on aurait voulu choisir les Landes pour avoir le TSN Aquitaine, mais l'ARS de cette région n'a pas voulu). Sinon il y a la partie Basque des Pyrénées Atlantiques (sans le Béarn: opposition ancestrale), l'Indre et Loire, les Côtes d'Amor, la Somme, le Bas-Rhin, le Doubs, le Puy-de-Dôme et la Haute-Garonne. Et sous l'angle « normatif » messagerie de santé et DMP ont des points communs d'autant que les flux de messageries sécurisées devraient alimenter pour une part le DMP.

**Pour l'instant à l'automne 2016 il n'y a aucune visibilité sur l'intégration dans les logiciels métiers et la qualité de cette intégration.**

Attention: il est hors de question que vous vous fassiez imposer une solution technique (connexion à un webmail avec ensuite téléchargement d'une PJ, intégration dans le logiciel métier qui, d'une part va vous consommer du temps médical, et d'autre part vous expose sur le plan médico-légal: on vous a envoyé le CR docteur, vous ne l'avez pas lu ?

**La réponse aux établissements de soins, aux DSI, doit être la suivante** (prochain mel plus explicatif):

La réception en webmail actuelle est ingérable par contre envoyez moi les CR sur mon adresse Apicrypt, ils savent faire +++, ensuite , quand mon éditeur aura intégré le nouveau format , je créerai mon adresse MS Santé.

ATTENTION ne vous laissez pas créer une adresse MS Santé, il n'y a pas de bouton « on /off » , c'est comme si vous créer une adresse chez .laposte que vous êtes incapable de relever; les messages vont s'y accumuler.

L'APICEM a anticipé la migration Apicrypt 1 => 2 en envoyant les clés Apicrypt 2 en même temps que celles pour Apicrypt 1; vous comprenez bien que l'assistance ne peut pas gérer une migration de 70 000 utilisateurs et les problèmes qui vont avec, d'un coup de baguette magique ;-).

Ne vous excitez pas trop et ne vous prenez pas la tête, le dossier d'agrément (durée normale 6 mois) est en cours, 16 mois actuellement .. :-(. l'APICEM vient de passer avec succès la demande d'audit demandée par l'ASIP ( pour faire simple, le cryptage Apicrypt est propriétaire et de haut niveau et doit s'adapter).

Je ne sais pas si ce sera le passage du noir et blanc à la couleur ou l'inverse, en tout cas cela prendra du temps.

Pour la pratique:

Plus de 60 % des flux = biologie, les biologistes ne sont pas prêt à entrer dans l'espace de confiance institutionnelle magique.

Les établissements de soins vont devoir émettre (c'est la loi +++) une lettre de liaison numérique à la sortie d'hospitalisation à partir du 01/01/2017.

Les « proxy », c'est-à-dire les « ordinateurs » interfaces entre les établissements de soins et la ville peuvent générer de nombreux types de flux; en particulier émettre en Apicrypt 1, émettre vers le DMP et même si l'établissement de soins est « zéro papier » faire un flux papier, il suffit de lui indiquer (au proxy) les bonnes adresses et les SSII qui s'occupent des proxy savent le faire (ils « chargent » les adresses sur les proxy).

Bien sûr que cela a un coût, mais c'est dérisoire comparé à une seule journée d'hospitalisation !

Pour l'instant que les CR vous soit adressés en Apicrypt 1, ne vous laissez pas faire ++

L'attitude qui consiste à vous envoyer des messages compliquant votre quotidien est irrespectueuse, méprisante et marque une parfaite méconnaissance de votre métier: si c'était l'inverse, apprécieraient-ils ? (vous pouvez aussi leur demander leur capacité en réception de messages sécurisés et de vous fournir les adresses sécurisés des différents médecins et services de l'établissement).

Vous pouvez vous appuyer sur l'institutionnel, DGOS en particulier (Direction générale de l'offre de soins) qui, enfin, a parfaitement compris, comme l'ASIP d'ailleurs avec son nouveau directeur (P.Gagneux) que développer des outils que ne peuvent s'approprier les PS, c'est totalement improductif.

Ils ont compris que les courriers doivent être intégrables d'un clic dans les logiciels métiers.

Si un établissement de soins, un DSI vous impose MS Santé il est en contradiction avec ses tutelles.

Bien amicalement à tous

Alain

Dr Alain Boutry Hameau du Breuil, 6 Place Camille Corot,

78530 BUC Tél 01 39 56 17 17